



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN,

DECIDE A L'UNANIMITÉ de vendre le bâtiment communal d'une surface de 217 m², cadastré AB n° 164 sis 8 rue Pasteur pour une somme de 51 000 €, **DIT** que le choix du notaire appartient à l'acquéreur ainsi que le règlement des frais d'acte, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de vente.

AUTORISE PAR VINGT-DEUX VOIX POUR ET QUATRE ABSTENTIONS la cession des terrains et bâtiments à l'EHPAD sous la forme d'un bail emphytéotique administratif de 99 ans à l'euro symbolique et donc valide la délibération du CCAS du 13 janvier 2015, **DIT** que le choix du notaire et les frais seront à la charge de l'EHPAD Lataye et **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer tout document administratif à ce sujet.

EST A L'UNANIMITÉ favorable à la prolongation à 30 ans du contrat d'affermage adopté avec Véolia le 22 avril 1991 avec effet au 1^{er} avril 1991. Ce contrat d'affermage se termine le 1^{er} avril 2021.

EXPRIME PAR VINGT-DEUX VOIX POUR ET QUATRE ABSTENTIONS son soutien quant au positionnement de la gare TGV Lorraine à VANDIÈRES.

DECIDE A L'UNANIMITÉ de procéder à une décision modificative sur le budget ville.

Lors de la séance, Monsieur le Maire a également présenté le rapport d'activités de la Codecom pour l'exercice 2013.

Fait à ETAIN, le 15 janvier 2015

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 FÉVRIER 2015

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN,

INSCRIT A L'UNANIMITE à l'ordre du jour la vente d'un bien sis 8 Rue Pasteur

DECIDE A L'UNANIMITE de retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification du PLU afin de permettre l'extension future de la carrière EUROVIA au lieudit « Le Rond Poirier » et « Le Petit Bréhaut » parcelle n° 15 et une partie de la parcelle n° 16 classées en secteur A du PLU.

- Le dossier sera mis à disposition du public en mairie, pour une durée d'un mois, du 2 mars 2015 au 1^{er} avril 2015 aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie afin de recueillir les observations du public.
- Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU sera affiché en mairie, sur le panneau lumineux ainsi qu'une insertion dans la presse (Est Républicain) au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

VALIDE PAR 22 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS le projet de renaturation de l'Orne à Etain comprenant l'abandon du service de la baignade et son démantèlement ainsi que le reméandrage de l'Orne amont ; **CONFIE** le portage du projet global à la communauté de communes du pays d'Etain (sous la forme d'une convention de groupement de commande où la communauté de communes du pays d'Etain est le coordonnateur), qui :

- dépose les demandes d'autorisation administratives ;
- recrute les prestataires d'études et de travaux nécessaires ;
- déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires financiers potentiels ;
- s'engage à informer la commune de l'avancement de l'opération ;

DONNE un avis favorable à la prise en charge communale du résiduel financier (montant estimé pour la part travaux à 19 120 €HT et 2 018€ HT pour la part maîtrise d'œuvre) relatif au démantèlement de la baignade, le résiduel financier relatif au reméandrage de l'Orne étant à la charge de la communauté de communes et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

APPROUVE PAR 19 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 7 ABSTENTIONS la motion de soutien aux notaires de France et émet le vœu que le Ministre de l'Economie respecte la nécessité d'une concertation avec les professionnels du service public considéré, préserve les conditions du maillage territorial, en évitant une facilité d'installation qui aurait pour effet d'entraîner une désertification des territoires les plus fragiles au plan économique et veille à ce que la garantie de sécurité juridique tant pour les collectivités publiques que pour les usagers du droit reste la même que celle qui est conférée aujourd'hui par le notariat français.

DONNE A L'UNANIMITE son accord pour l'exécution des travaux de restauration du tableau "La Passion du Christ", sis à l'Eglise Saint Martin, figurant au mobilier historique classé et dont la commune est propriétaire pour un montant de 30 007.20 € TTC, **INSCRIT** la dépense au budget 2015, **SOLLICITE** la subvention de 50% accordée par l'ETAT soit 12 503 € HT et **DONNE** tout pouvoir au maire ou à un adjoint pour la signature des procédures administratives.

VALIDE A L'UNANIMITE. la mise en place de deux compteurs de sectorisation sur la conduite d'Ornes, un Parc Route de Foameix et un Sente d'Amel, par VEOLIA Eau, fermier du réseau d'eau potable, pour un montant de 11 433,74 € HT et **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aux taux maximum pour ces travaux.

AUTORISE A L'UNANIMITE la vente de lots de copropriété concernant la vente du bâtiment communal sis 8 rue Pasteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'état descriptif de division, le règlement de copropriété 6-8 rue Pasteur ainsi que tout autre document relatif à cette vente.

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2015.

Budget Fonctionnement Ville :

Recettes :	2 392 631.14 €
Dépenses :	1 787 031.42 €
Résultat :	+ 605 599.72 €

Budget Investissement Ville :

Recettes :	1 255 046.96 €
Dépenses :	1 290 914.88 €
Résultat :	- 35 867.92 €

Endettement au 31/12/2014 : 1 519 562.34 € soit 389.63 € / habitant Strate : 1 100 €

Annuité 2014 :	235 544.79 €
Intérêts :	55 360.10 €
Capital :	180 002.85 €

Un emprunt est terminé, réalisé en 1999 sur 15 ans.

Dépenses d'investissements prévisionnelles pour 2015 (liste ci-jointe).

Après discussion, les membres du conseil municipal se prononcent pour la démolition de la terrasse du Parc Paul Thierry en 2016 et valident l'ensemble des travaux proposés.

Propositions :

1/ Affectation du résultat :

Proposition d'affecter 150 000 € environ sur le budget de fonctionnement. Le reste, soit 455 000 euros environ sur l'investissement.

2/ Pas d'augmentation des taux d'imposition

A noter que les bases d'impositions déterminées par l'Etat augmentent de 0.9% en 2015 (Loi de Finances). A noter que la Ville n'a pas encore reçu les bases d'imposition 2015.

Foncier bâti

Bases : 2 620 851 x 0.09 = 235 876€ x taux inchangé 11 % rendement **+ 25 946 €**

Taxe d'habitation

Bases : 2 920 793 x 0.09 = 262 871€ x base taux 8.29 % rendement **+ 21 792 €**

Soit en impôt prélevé sur le contribuable **+ 47 738 €**

Budget Eau Assainissement

Exploitation :	Dépenses	129 204.25 €
	Recettes	271 205.07 €
	Résultat	+ 142 000.82 €

Investissement :	Dépenses	1 686 989.33 €
	Recettes	1 442 001.94 €
	Résultat :	- 244 987.39 €

Subventions à percevoir 150 000 €

Les travaux d'investissement :

Requalification des réseaux Nord Clairs Chênes. Safège a été désigné après consultation en bonne et due forme. Safège poursuit les études.

Appel d'offres avril ou mai 2015 : début des travaux étalé sur 2 ans, fin juin ou début juillet 2015

A budgéter : 800 000 € moins subventions attendues + RAR. La surtaxe augmentera, n'est pas encore définie, Elle sera discutée en Commission Finances.

Fait à ETAIN, le 18 février 2015

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), les Comptes Administratifs 2014 du budget Ville, du budget Eau Assainissement, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville,

AFFECTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS les résultats 2014 des budgets ville et eau assainissement,

FIXE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS les taux suivants pour les quatre taxes communales pour l'année 2015 (taux maintenus en 2013 et 2014)

- Taxe d'habitation	8.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.50 %
- CFE	8.31 %

ADOpte A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, TROIS VOIX CONTRE le Budget Primitif Ville 2015,

ADOpte A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS le Budget Primitif Eau assainissement 2015 et le budget du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville, et du Lotissement de Riéville,

AUTORISE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux de voirie 2015 aux endroits suivants : Rue Chanoine Bonne, Carrefour route de Foameix/VC bois de Tilly, Carrefour chemin de Rosa/rue Colonel Autun, Rue du Pont entre Abattoir et Lefondeur, Carrefour allée du champ de foire/avenue Prud'Homme Havette, Rue de l'Orne, Avenue des Clairs Chênes, Rue de Brouvant pour un montant de 143 724.50 € HT auxquels s'ajoutent 3 593.11 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre,

DECIDE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU dans le cadre de l'extension future de la carrière EUROVIA aux lieudits « Le Rond Poirier » et « Le Petit Bréhaut », aucune observation n'ayant été portée sur le registre durant la mise à disposition au public qui s'est déroulée du 2 mars 2015 au 1^{er} avril 2015,

DECIDE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de modifier le tableau des emplois communaux pour tenir compte des évolutions de carrière de deux agents municipaux,

DECIDE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, DEUX VOIX CONTRE d'autoriser la mise en vente du bâtiment à 30 000 € pour le 6 rue Pasteur et **DECIDE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, CINQ VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION** d'autoriser la mise en vente du bâtiment pour le 1 rue Houillon, selon l'estimation France Domaines ou à minima selon l'estimation ORPI.

Fait à ETAIN, le 14 avril 2015

Le Maire,
Jean PICART

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MAI 2015

1. Attribution de subventions aux associations et autres organismes

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DÉCIDE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, DEUX ABSTENIONS, d'attribuer 30 038 euros de subventions répartis sur 35 associations/organismes,

2. Centre d'accueil de loisirs 2015 – tarifs et rémunérations

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

FIXE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, les points suivant pour l'accueil de loisirs :

* la rémunération brute du directeur et des animateurs

	Rémunération brute hebdo
Directeur	347 €
Sous Directeur	256 €
Animateur diplômé BAFA	206 €
Animateur avec 1° partie BAFA	171 €
Animateur non diplômé	148 €

*la participation des familles (sorties comprises) :

	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours
Quotient familial inférieur ou égal à 540	28 €	35 €
Quotient familial de 541 à 626	31,20 €	39 €
Quotient familial de 627 à 714	34.40 €	43 €
Quotient familial de 715 à 900	36.80 €	46 €
Quotient familial de 901 à 1 300	38.40 €	48 €
Quotient familial de 1 301 et plus	40 €	50 €
Restauration pour 4 jours repas tiré du sac le vendredi	20 €	Pas de restauration pour la semaine complète Le vendredi repas tiré du sac donné par les parents
Restauration pour 3 jours (semaine du 14 juillet)	15 €	

DÉCIDE que le règlement des familles sera versé entre les mains du régisseur de recettes et **DÉCIDE** qu'un accueil des enfants sera assuré tous les jours de 7h30 à 9h30 et de 17h à 18h, moyennant la participation ci-dessous pour les familles :

Durée	Matin et soir (3 h)	Matin (2 h)	Soir(1 h)
Semaine 5 jours	13.50 €	9 €	4.50 €
Semaine 4 jours	11 €	7.30 €	3.70 €

3. Déclaration préalable pour la salle des fêtes

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, TROIS CONTRE, Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour la modification de la façade du bâtiment « salle des fêtes » sis Rue du Marché à ETAIN afin de se conformer aux règles d'accessibilité : remplacement des deux portes existantes.

4. Travaux de voirie 2015 – complément

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays d'Etain et prendre en charge le montant des travaux supplémentaires ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre correspondants pour les rues suivantes :

• Les rues Jonction chemin de Riéwillers, rue Lucie Aubrac	4 117.00 € HT
• VC du bois de Tilly, création d'un chemin piétons	12 320.00 € HT
• Rue du 3ème RHC, création d'espaces verts pour	8 300.50 € HT
• Maîtrise d'œuvre	618.43 €HT

CONFIRME que le montant des travaux a été inscrit au budget 2015 selon l'estimation ci-dessus mentionnée.

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DECIDE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, UN CONTRE, de procéder à des décisions modificatives sur le budget Ville.

5. Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable aux Clairs Chênes

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

VALIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, le projet élaboré par le bureau d'études SAFEGE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable du lotissement des Clairs-Chênes pour un montant de 2 277 383,40 € HT, **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux correspondant et à signer tout document se rapportant à cette affaire, et **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Département de la Meuse au taux maximum pour ces travaux.

6. Augmentation des surtaxes communales eau et assainissement

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

VALIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, les augmentations des surtaxes eau et assainissement pour le 1^{er} juillet 2015 et le 1^{er} juillet 2016, **FIXE** la surtaxe eau à 0.434 € par m³ au 1^{er} juillet 2015 et 0,526 € au 1^{er} juillet 2016 et **FIXE** la surtaxe assainissement à 0.674 € par m³ au 1^{er} juillet 2015 et 0.816 € au 1^{er} juillet 2016 ; ceci afin d'assurer le remboursement de l'emprunt pour la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement dans la partie nord des Clairs chênes, déduction faite des subventions obtenues.

7. Recrutement filière technique

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DECIDE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, TROIS CONTRE, de modifier Le tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} juin 2015 et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015

8. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Meuse (CDG55)

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS Monsieur le Maire à signer la convention relative à la médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Meuse.

9. Demande de subvention pour la réalisation de diagnostics de performances énergétiques de divers bâtiments communaux

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS le projet de réalisation de diagnostics de performances énergétiques et d'audits énergétiques de divers bâtiments communaux pour un coût estimé à 14 000,00 € HT avant déduction des subventions, **APPROUVE** le plan de financement présenté, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2015, **SOLLICITE** l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention DETR et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

Fait à ETAIN, le 19 mai 2015

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUILLET 2015

Rapports sur le prix et la qualité du service public eau et du service public assainissement (RPQS) - année 2014

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

ADOpte A L'UNANIMITÉ le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Collectif de la commune d'Etain

Avenants aux marchés pour la création d'un SAS d'Accueil à la Gendarmerie et l'extension du Bâtiment Handisport

Lot 6 – Menuiserie intérieure – marché attribué à **Steiner**

Lot 10 – Plomberie sanitaire/chauffage – marché attribué à **SME**

Lot 11- Electricité– marché attribué à **EGIL**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE A LA MAJORITÉ, UNE ABSTENTION Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les avenants aux lots n°6 d'un montant de 1 453,00€ HT, n°10 d'un montant de 908,00€ HT et n° 11 d'un montant de 2 015.50€ HT concernant le marché pour la création d'un sas d'accueil à la gendarmerie et l'extension du bâtiment handisport.

Liste des marchés passés en 2014 - Information

Article 133 : le conseil municipal reçoit communication de la liste des marchés conclus en 2014 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par Arrêté du 21 juillet 2011 (article 133 du code des marchés publics)

Publication de cette liste sur <http://www.e-marchespublics.com> et sur le site internet de la commune.

Attribution de subventions aux associations sportives

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ d'attribuer 10 705 euros de subventions réparties sur six associations sportives,

ACCORDE A L'UNANIMITÉ une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'Association AFN pour l'acquisition d'un nouveau drapeau.

Création d'un poste d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI- CAE)

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DÉCIDE A LA MAJORITÉ, TROIS ABSTENTIONS de créer un poste d'Adjoint Administratif dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi », **PRÉCISE** que ce contrat sera d'une durée de 12 mois, que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

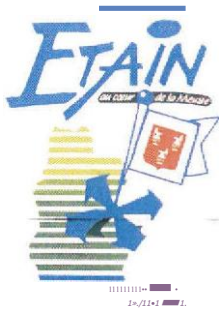
Vote de tarifs communaux

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

VALIDE A L'UNANIMITÉ les tarifs des cautions pour prêt de chapiteau 3x3 ou 3x6 à 100 € et prêt de chapiteau 5x12 à 700 €, **AUTORISE** l'encaissement des dites cautions en cas de détérioration du matériel et **PRÉCISE** que ces tarifs sont applicables immédiatement.

Fait à ETAIN, le 9 juillet 2015

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 SEPTEMBRE 2015

- **Attribution du marché de réhabilitation du réseau assainissement et renforcement du réseau d'eau potable au lotissement des Clairs Chênes**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **VALIDE** le choix de la Commission d'Appels d'Offres, **ATTRIBUE** le marché de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable au lotissement des Clairs-Chênes pour la période 2015-2017 au groupement d'entreprises TP COLLE-THYCEA pour un montant de 1 995 614,25 HT, **ATTRIBUE** le marché de contrôle des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du lotissement des Clairs-Chênes pour la période 2015-2017 à l'entreprise SORELIFE pour un montant de 19 635,80 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux marchés et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

- **Echange de terrain Ville-EMC2**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, **DÉCIDE** de reporter cette question à un prochain conseil.

- **FUCLEM — adhésion de nouvelles communes — vote du taux**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **ÉMET** un avis favorable à l'adhésion des communes de Han sur Meuse, Montblainville et Very pour leur adhésion à la FUCLEM, à la majorité des membres présents, cinq abstentions, **FIXE** à 4 le coefficient de la TCFE sur le territoire de la commune d'Etain, applicable à compter du 1er janvier 2016, **DÉCIDE** à compter du 1er janvier 2016 de transférer la perception, la gestion et le contrôle de la TCFE au syndicat mixte FUCLEM, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision et **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'au comptable public.

- **Déchets abandonnés — vote d'une amende**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'appliquer une amende de 50 € dès lors que des déchets identifiés mais non déposés au service de collecte seront retrouvés, ceci afin d'enrayer le problème des sacs poubelles, détritiques et autres qui sont abandonnés dans la ville et que les agents du service technique doivent ramasser.

- **Subvention pétanque, remboursement EDF**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 414.25 C à la Pétanque Stainoise correspondant au remboursement des factures d'électricité 2014.

- **Installation classée pour la protection de l'environnement**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à la majorité des membres présents, une abstention, **ÉMET** un avis favorable à l'exploitation d'un élevage de vaches laitières par l'EARL « Lac du Mont » Ferme Notre-Dame à ETAIN.

- **Déclaration préalable**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour la réfection de la toiture et remplacement des fenêtres, porte d'entrée en PVC blanc et volets roulants blancs sis lieudit « derrière la Mairie » à ETAIN — bâtiment [HA, et à signer les documents correspondants.

- **Décision modificative**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de procéder à une décision modificative sur le budget ville.

- **Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder, chaque année, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- **Coupes affouagères**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage », c'est-à-dire des petits bois et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles n° 3, 4, 11, 32 et 22 en partie, **DIT** que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de trois garants désignés suivants, selon l'article L241.16 du Code Forestier :

Monsieur Daniel **BRIZION**, Monsieur Stéphane LEPEZEL, Monsieur Paul BRAUCOURT **DIT** que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15/10/2016, **DÉCIDE** de proroger le délai d'exploitation des affouages provenant de la parcelle n° 37 jusqu'au 15/10/2016 et **FIXE** le prix des coupes affouagères 2015-2016 à **6.70 euros** le stère.

Fait à ETAIN, le 17 septembre 2015

Le Maire,
Jean PICART



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 OCTOBRE 2015

- **Inscription à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **INSCRIT** à l'ordre du jour l'enfouissement des réseaux rue du Chanoine Bonne

- **Etude pour la création d'une conduite commune Etain-Syndicat des Eaux de Gincrey Maucourt**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le lancement d'une étude pour la création d'une conduite commune entre les deux collectivités qui aura pour objectif de renouveler et d'augmenter le volume d'approvisionnement pour la commune d'Etain et le SIAEP, selon une estimation de 10 000€, **DIT** que cette dépense sera mandatée à l'article 2315 réseaux du budget investissement : eau-assainissement et **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du conseil départemental et à signer toutes pièces relatives à cette opération.

- **Avenant n°1 au lot 7 marché extension salle Handisport et création d'un sas d'accueil à la gendarmerie**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 qui porte sur le lot 7 platerie-isolation et faux plafonds avec la société See Lauer avec une moins-value de 960€ HT correspondant à la suppression d'une cloison provisoire ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **Demande de subvention pour l'installation d'une vidéo protection**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat à hauteur de 40% pour la mise en place d'une nouvelle vidéo protection dans la rue du Chanoine Bonne, Le montant de ce nouvel équipement s'élevant à 24 994,30 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Acquisition d'un terrain**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à la majorité des membres présents, deux abstentions, **ACCEPTE** l'acquisition du terrain cadastré AK N°221 d'une surface de 3a90ca sis Rue François Denis (Place du Bosquet) en vue de l'aménagement d'un parking conformément au projet de ville au prix de 11 000 € net vendeur, **DIT** les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Acquisition du terrain Cordebar**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à la majorité des membres présents, deux abstentions, **ACCEPTE** l'acquisition du terrain cadastré AC N°62 sis lieu-dit « le Pré Georgin » d'une superficie de 18 945 m² au prix de 15 760€, **DIT** les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Enfouissement des réseaux rue du Chanoine Bonne**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents, **DEMANDE** au Président de la FUCLEM de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernés rue du Chanoine Bonne, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ERDF pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération et **SOLLICITE** l'accompagnement financier de la FUCLEM pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et du réseau d'électricité basse tension de cette rue.

Fait à ETAIN, le 16 octobre 2015

Le Maire,

Jean PICART



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

- **Octroi d'une subvention à l'AMOMA**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **VOTE** la subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros à l'association AMOMA (Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole) pour l'édification d'une sculpture hommage « AUX FEMMES DU MONDE RURAL » de la GRANDE GUERRE pour le centenaire 1916 – 2016 à VERDUN. La ville d'Étain figurera sur le mur des donateurs.

- **Subvention USEB, participation alarme**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **VOTE** la subvention exceptionnelle d'un montant de 750 euros à l'association USEB pour l'installation d'une alarme d'environ 1500 euros.

- **Echange de terrain Ville-EMC2**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** les échanges de terrains avec EMC2 et la commune d'Étain afin de permettre la jonction de la nouvelle voirie créée dans le cadre de la construction de la maison de santé avec l'impasse Beethoven, **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à charge de la commune.

- **Convention pour l'implantation d'Equipements techniques sur l'immeuble « château d'eau » à Etain**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à la majorité des membres présents, une abstention **AUTORISE** la signature de la convention avec Infosat et Véolia dans le cadre du dispositif d'amélioration des connexions haut débit, **VALIDE** les termes mentionnés et notamment le montant de la redevance qui s'élève à 500 €/an et la durée de la convention de 3 ans renouvelable deux fois.

- **Contrats pour l'exploitation par affermage du service de distribution eau potable et assainissement**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **VALIDE** les termes des contrats de délégation de service public et des avenants avec Véolia pour la gestion par affermage de son service public de distribution d'eau potable et son service public d'assainissement.

- **Demande de subvention complémentaire – travaux à la gendarmerie**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le changement de trois fenêtres et de deux portes de garage à la Gendarmerie, ainsi que la réfection de la couche de roulement de la cour en enrobé, pour un coût estimé à 22 890,31 € HT, **APPROUVE** le plan de financement présenté, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la programmation 2016, **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution des subventions et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux.

- **Enfouissement des réseaux rue Houillon – demande d'aide auprès de la Fuclem**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **DEMANDE** au Président de la FUCLEM de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public et du réseau d'électricité basse tension de la rue Houillon, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document se rapportant à ce projet et **SOLLICITE** l'accompagnement financier de la FUCLEM pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et du réseau d'électricité basse tension de la rue Houillon.

- **Modification du tableau des emplois communaux**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois communaux afin de permettre la création d'un poste à temps complet d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et la suppression d'un poste à temps complet d'un Agent de maîtrise principal territorial.

- **Recrutement filière police municipale**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE** de procéder au recrutement d'un agent dans la filière « police municipale » à compter du 1^{er} février 2016, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement.

- **Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE** de procéder à la décision modificative sur le budget afin de couvrir les dépenses 2015 (opération globalement neutre).

Fait à ETAIN, le 21 décembre 2015

Le Maire,

Jean PICART